



Alors que la plupart des cantons se disent prêts à basculer en ligne si une fermeture était annoncée, certains enseignants pointent un manque de moyens ou d'anticipation. (SAMUEL GOLAY/KEYSTONE/TI-PRESS)

L'insoluble équation des quarantaines scolaires

FORMATION Suivre les cours à distance se révèle parfois chaotique pour les élèves confinés à domicile. Enseignants et parents pointent un manque de préparation et s'inquiètent des inégalités de traitement qui en découlent

SYLVIA REVELLO
@sylviarevello

Sur le papier, les écoles de Suisse romande, épargnées par le semi-confinement, continuent de fonctionner normalement. Dans la réalité, le suivi des cours à domicile se révèle parfois chaotique pour les élèves en quarantaine. Différence de pratiques entre les enseignants, manque de soutien à domicile: les inégalités observées durant la première vague se manifestent à nouveau. Au risque de creuser l'écart entre les élèves. Alors que la plupart des cantons se disent prêts à basculer en ligne si une fermeture était annoncée, certains enseignants pointent un manque de moyens ou d'anticipation.

Au moment où la deuxième vague frappe durement la Suisse romande, les quarantaines se multiplient, chez les professeurs comme chez les élèves. Une équation insoluble pour Gregory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise. «Il est illusoire de penser que l'on peut faire suivre le programme à des enfants à distance, estime-t-il. Certains élèves sont en quarantaine parce que leurs parents sont malades, d'autres sont eux-mêmes malades. La priorité est de s'assurer qu'ils vont bien, de garder le contact.» En cas de nouveau semi-confinement, les outils techniques pour un enseignement à distance sont à ses yeux prêts, mais la pratique manque. «Nous n'avons pas eu le temps de les implanter», souligne Gregory Durand. Ni les enseignants, ni les élèves, ni les parents n'ont pu se les approprier.»

Manque de matériel

Mêmes craintes dans le canton du Valais. «Techniquement, l'école valaisanne est prête, l'infrastructure est en place, détaille Olivier Solioz, président de la Société pédagogique valaisanne. Par contre, en ce qui concerne l'utilisation de cette infrastructure, nous n'avons aucune garantie qu'elle puisse être faite par tout le monde.» Matériel informatique insuffisant ou inadéquat, connexion internet défaillante: de nombreux obstacles se

dressent face à l'enseignement en ligne. «Plus les élèves sont petits, moins l'autonomie est là pour gérer la technique et le matériel nécessaires, si tout cela n'a pas été entraîné et utilisé en classe avant», souligne Oliviez Solioz. Comme ses collègues, il redoute une nouvelle fermeture. «L'école obligatoire est une école du présentiel, insiste Olivier Solioz. L'approche de nouvelles notions à distance sera difficile surtout pour les élèves en difficulté ou qui étaient déjà en décrochage au printemps.»

Pour l'heure, les classes hybrides, avec certains élèves en classe et d'autres à domicile, constituent un vrai casse-tête. Dans le canton de Genève, fortement touché par les cas de Covid-19, des parents montent au front. «Quelques enseignants utilisent la visioconférence, d'autres envoient des documents, d'autres ne font rien et

«Il ne s'agit plus de révisions comme au printemps dernier, mais d'un programme qui continue d'avancer»

ANNE THOREL RUEGSEGGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

comptent sur le parrainage habituel élève-élève», relate Suzanne*, mère d'un élève de 11^e année au Cycle d'orientation de la Florence et placé en quarantaine préventive. «Le DIP a dépensé des milliers de francs pour équiper les classes en caméra, pourquoi ne pas utiliser ce matériel», s'interroge-t-elle, soulignant que sans cours en visioconférence les élèves confinés risquent de «passer leur temps à faire autre chose» et risquent un décrochage scolaire.

Parents préoccupés

Des critiques qui n'étonnent pas Anne Thorel Ruegsegger, secrétaire générale de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (Fapeo). «La gestion au bon vouloir de chaque maître pose problème dans la mesure où il ne s'agit plus de révisions comme au printemps

der, mais d'un programme qui continue d'avancer», témoigne-t-elle, relayant le «désarroi» de familles démunies face à une «communication lacunaire» du Département de l'instruction publique (DIP). Dans la mesure où les quarantaines ordonnées par le médecin cantonal ne sont pas toujours communiquées aux enseignants, la Fapeo a demandé qu'un contact personnel soit établi avec chaque élève.

Interrogé, le DIP se veut toutefois rassurant et affirme que la continuité de l'enseignement est une priorité. «Dans les cas où des élèves devraient suivre l'école à domicile, différents systèmes de transmission sont en vigueur dans les écoles, parmi lesquels la plateforme Ecole en ligne et la mise à disposition de caméras dans les classes», indique le département. Dans les faits, l'usage des caméras n'est obligatoire qu'au secondaire II. Même si une éventuelle fermeture ne semble pas être à l'ordre du jour d'après les déclarations de la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta ce mercredi, les établissements ont la «responsabilité» de s'assurer que tout leur personnel enseignant est à même de basculer tout ou partie de leur enseignement en ligne. Des ateliers ont eu lieu en ce sens.

Des webcams «inutilisables»

Ce n'est pas ce que rapporte Benjamin*, enseignant de biologie dans un cycle d'orientation genevois. «Le DIP laisse croire qu'on est prêt, alors que ce n'est pas le cas», lâche-t-il, précisant que sa direction a proposé aux enseignants de se remettre à jour avec les outils numériques sur une base volontaire uniquement et sur leurs heures de travail. «Vous trouverez tout le panel de maîtres, ceux qui se sont formés et qui ont envie d'utiliser de nouveaux supports, d'autres qui fournissent le minimum d'efforts, regrette-t-il. Il n'y a aucune continuité entre les différentes pratiques, aucune uniformisation.» Lorsque certains outils sont lancés, c'est, selon lui, sur le mode «débrouillez-vous». Quant aux webcams dans les classes, elles seraient quasiment «inutilisables». «L'école obligatoire, ce n'est pas des cours ex cathedra, l'interaction avec les élèves est capitale, insiste Benjamin. Pour un enseignant, cumuler des élèves en face et sur écran est ingérable.» ■ COLLABORATION: VAN PAUCHARD ET GRÉGOIRE BAUR

* Noms connus de la rédaction

MAIS ENCORE

Vaud: rassemblements non autorisés sanctionnés
Les polices du canton de Vaud sont intervenues à divers endroits durant le week-end pour des rassemblements non autorisés de plus de cinq personnes, notamment à Lausanne, à Yverdon, à Montreux et dans l'Ouest lausannois. Plusieurs personnes ont été interpellées et identifiées. Elles seront dénoncées aux autorités compétentes. ATS

Pour Olivier Jornot, un parcours semé d'embûches

PARQUET FÉDÉRAL Malgré un profil qui colle parfaitement à la description du poste publiée pour trouver un successeur à Michael Lauber, la candidature du procureur général genevois suscite des réticences au sein de la Commission judiciaire qui doit organiser l'élection. Tous les scénarios restent ouverts

FATI MANSOUR
@fatimansour

«Il reste deux candidats et trois options. En présenter un seul, les deux, ou aucun.» Mercredi, en entendant cette réponse d'Andrea Caroni, le président de la Commission judiciaire chargée de proposer le successeur de Michael Lauber à l'Assemblée fédérale, on pouvait penser que le dernier scénario relevait de la précaution oratoire. Il faut croire que non. Deux jours plus tard, la radio alémanique SRF révélait qu'une minorité de cet aréopage souhaitait déjà – avec des motivations diverses – interrompre le processus et remettre le poste au concours. Et ce, malgré l'intérêt manifesté par le procureur général Olivier Jornot, et sans aucune certitude qu'un autre prétendant solide tombe du ciel avec retard. Le magistrat genevois n'a pas dit son dernier mot, mais le contexte s'avère compliqué. Comment en est-on arrivé là?

Seule cible à découvert

Cité au nombre des papables après la démission du chef du parquet fédéral, Olivier Jornot, contacté par *Le Temps* à l'issue du délai fixé pour les candidatures, a confirmé son intention de briguer le poste, comme d'autres ont indiqué qu'ils renonceraient. Cette annonce (on ne voit d'ailleurs pas comment, ni pourquoi, il aurait refusé de répondre) lui a doublement desservi. Elle a irrité à Berne, où la commission pratique une étrange culture du secret dans cette sélection aux allures de nomination, plus que d'élection. Andrea Caroni (PLR/AR) l'explique ainsi: «Le fait de révéler les noms risque de refroidir les candidats potentiels. Cette discrétion protège aussi notre travail. On peut écarter des gens sans leur causer de tort.» En 2011, il y avait eu moins de chichis. Les noms de trois candidats, en plus du favori Michael Lauber, étaient connus et mentionnés dans une dépêche publiée sur le site internet de la commission.

Seul à sortir du bois, et seule pointe à se lancer dans la course, Olivier Jornot a ainsi cristallisé l'attention des médias alémaniques. Son tempérament, son style tranchant, son côté cocotte-minute et sa conception absolutiste du pouvoir ont donné du grain à moudre aux plus critiques. Sans oublier une ancienne procédure disciplinaire, dont les conclusions avaient pardonné ses excès festifs lors d'une soirée de juridiction, mais qui ressuscite comme un vrai boulet. De quoi faire frémir un peu plus une commission déjà totalement tétanisée à l'idée de commettre une erreur de casting et de perpétuer la malédiction qui frappe le Ministère public de la Confédération. Enfin, l'évocation de certains dossiers retentissants peut aussi refroidir les partisans d'un profil plus austère et prudent, voire moins indépendant.

Retrouvailles

Après huit ans d'un poste particulièrement exposé, axé sur la répression, Olivier Jornot s'est forcément fait pas mal d'ennemis. Parmi les mécontents, il y a le conseiller national Yves Nidegger (UDC/GE), qui siège dans la commission. Il avait été condamné en 2014 pour une imprudence grave au volant, après avoir contesté une ordonnance encore plus sévère. Il avait aussi dénoncé le procureur général au Conseil supérieur de la magistrature, sans succès, en évoquant une intimidation exercée indirectement sur sa personne. Le candidat peut certes compter sur le soutien du conseiller national Christian Lüscher (PLR/GE), mais cette carte risque de s'avérer contre-productive après les interventions de l'élu en faveur d'un Michael Lauber déjà chahuté.

La décision de la commission est attendue le 25 novembre, après une seconde audition des candidats. Entre-temps, ils devront se prêter à une journée d'exercices, menée par un évaluateur externe, afin de tester leur leadership, leur résistance au stress et autres qualités nécessaires à ce poste de pouvoir. Avec son expérience et ses compétences, Olivier Jornot peut sortir renforcé de ces étapes. Ou pas. Dans l'hypothèse d'une remise au concours avec la volonté de diversifier les profils, il y aurait encore la variante avec ou sans les actuels postulants, pour autant que ceux-ci veuillent bien continuer une aventure à rallonge. Rien n'est moins sûr. ■

PUBLICITÉ

Madame Le Docteur Hana Abou Zeid

Spéc. FMH Ophtalmologie et FMH Ophtalmochirurgie
Spéc. EBO, European Board of Ophthalmology
Glaucoma Subspecialty EBO Diploma

Médecin Associé, Hôpitaux Universitaires de Genève

Ancien Responsable de la Policlinique et de l'Unité de la Cataracte
Ancien Maître d'Enseignement et de Recherche au
Service Universitaire d'Ophtalmologie, Université de Lausanne

A le plaisir d'annoncer la reprise du cabinet médical de

La Docteur Kati Häusler-Szecszi

Spéc. FMH Ophtalmologie
Ch. de Beau-Soleil 12
1206 Genève

Les consultations seront désormais redirigées au cabinet de la
Dr Abou Zeid

AZ Ophtalmologie Dr Abou Zeid

Rue Robert-Céard 5, 1204 Genève
T: 022 552 20 85 - F: 022 552 20 86
info@azophtalmologie.ch
www.azophtalmologie.com